



PORTALBAN TOURISME

Assemblée générale ordinaire

22 juin 2023

à la salle de paroisse de Gletterens.

Contenu :

- Convocation à l'assemblée générale
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Comptes 2022
- Budget 2023
- Rapport des vérificateurs



Portalban, 25 mai 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à :

L'assemblée générale ordinaire de Portalban Tourisme qui se tiendra le :

Jeudi 22 juin 2023 à 19h00 à la salle de paroisse de Gletterens.

Ordre du jour statutaire

1. Salutations
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du Président
4. Approbation des comptes 2022
5. Rapport des vérificateurs
6. Présentation du budget 2023
7. Nomination statutaire
8. Divers

L'assemblée sera suivie d'une collation au restaurant de la Croix-Fédérale de Gletterens.

Dans l'espoir de vous saluer nombreux à cette occasion, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Portalban Tourisme

Frédéric Gross
Président

Christophe Dudoignon
Secrétaire



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2022 à 19h00 à la salle communale de Delley-Portalban

Membres présents : 17

Ordre du jour statutaire

1. Salutations
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du Président
4. Approbation des comptes 2021
5. Rapport des vérificateurs
6. Présentation du budget 2022
7. Election du Président
8. Approbation de la convention entre l'OT d'Estavayer-le-Lac et Portalban Tourisme
9. Divers

1. Salutations

M. Daniel Waser, président, ouvre la 53^{ème} assemblée générale de Portalban Tourisme (ci-après PT), à 19h00, et souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il salue les représentants des autorités communales de Gletterens et Delley-Portalban, les membres d'honneur de notre société, à savoir M. Roger Borgognon, M. Patrice Collomb et M. Claude Ducret ainsi que les représentants de la presse.

Parmi les personnes excusées, le président cite MM Pierre-Alain Morard, directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme (ci-après UFT), de M. Mauron, directeur de l'OT d'Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme ainsi que Mme Catherine Nobbs, présidente de Cheyres-Châbles Tourisme.

M. Waser demande une minute de silence en la mémoire de Monsieur Léonard Collomb, membre d'honneur, qui nous a quitté le 30 janvier de cette année.

Le Président rappelle le mode de convocation à l'assemblée, soit une lettre aux membres de nos deux villages et la publication dans la Feuille officielle du vendredi 8 avril 2022.

M. Decrével demande s'il est possible de mettre la convocation sur le site Internet. A cette question, M. Waser répond qu'on se base pour la convocation sur l'art. 13 al. 2 de nos statuts.



Pas d'autre remarque, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Roger Borgognon est nommé scrutateur.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal, joint à la convocation, n'est pas lu. M. Dubey demande des éclaircissements sur le nombre de personnes au comité. M. Waser lui explique les différents changements qu'il y a eu depuis 2018.

Aucune autre remarque ou commentaire n'est formulé, le PV est approuvé à l'unanimité. M. Waser remercie M. Christophe Ducommun, secrétaire de PT, pour son travail et son engagement au sein du comité.

3. Rapport du président

Les 2 années de pandémie que nous venons de traverser ont mis en évidence l'attrait touristique de la rive Sud du lac de Neuchâtel.

La découverte de la Suisse par sa population a permis aux établissements publics de passer ce cap avec de moindre conséquence que d'autres régions d'Europe.

De notre côté, cette pandémie nous a obligé à annuler toutes les activités et également le versement des aides aux différentes manifestations ce qui a permis à Portalban Tourisme d'engendrer des réserves financières pour le futur.

Le Président est plein d'espoir pour la saison 2022 avec la reprise des activités relatées dans le programme des manifestations et qui va être transmis à plus de 3'000 personnes. La fête régionale de lutte suisse du 13 au 15 mai prochain marquera le début des festivités 2022.

De plus, depuis 2021, vous avez la possibilité de nous rejoindre sur Instagram @Portalban Tourisme.

M. Waser informe que cette assemblée générale est un vrai tournant dans sa vie touristique car elle marque la fin de 24 années de présidence. Durant ces années d'activité, il a eu la possibilité de rencontrer d'éminentes personnalités politiques et publiques, les législatifs des communes, sans oublier les citoyens et les touristes qui viennent profiter de la beauté du lac de Neuchâtel.

La collaboration avec les membres du comité a toujours été fructueuse et conviviale. Il relève aussi l'esprit d'équipe et de famille que constitue Portalban Tourisme.

En reprenant la présidence en 1993, la fortune de Portalban Tourisme était de CHF 96'500 pour la transmettre 24 années plus tard à CHF 563'200.-.



Au fil des années, Portalban Tourisme s'est toujours efforcé à améliorer l'attractivité de notre région et de ces infrastructures. Sous sa présidence, PT a élaboré le parcours VITA de Gletterens puis est intervenu dans divers projets tel que le tennis de Gletterens, le Beach Volley de la plage de Portalban, l'organisation de match de gala, la mise sur pied du marché de Portalban, la restauration du four à pain de Portalban avec la mise en place d'une structure pour son fonctionnement, l'amélioration des événements dans nos communes comme le 1^{er} août, l'incitation à des animations musicales, la rénovation de la voile au port de Portalban, la décoration florale de nos villages, le soutien au Village lacustre de Gletterens et tant d'autres choses.

Le Président pense que la société de développement a toujours favorisé l'attractivité de notre région et l'accueil en faveur des hôtes avec l'appui des Communes respectives.

Arrivant à la fin de ce bilan non exhaustif, M. Waser considère avoir accompli sa mission au mieux et tient à remercier toutes les personnes qui l'ont accompagné durant sa présidence. Cela va des bénévoles, aux employés communaux, aux gérants des commerces, aux sociétés locales, aux autorités communales successives, aux citoyens, aux résidents secondaires et sans oublier les membres cotisants qui soutiennent PT depuis des années.

Pour terminer, M Waser souhaite que cette confiance construite depuis des années soit toujours reportée dans l'avenir de Portalban Tourisme et son futur Président.

4. Comptes 2021

Les comptes 2021 étaient annexés à la convocation. Les produits se montent à CHF 197'014.96 et les charges à CHF 82'097.65. Ils bouclent donc sur un excédent de CHF 114'917.31.

Ce bénéfice est le résultat des restrictions sanitaires car toutes les manifestations en 2021 n'ont pas pu avoir lieu.

Le bilan comparatif 2020 – 2021 montre que les actifs de PT en 2021 s'élèvent à CHF 563'13.26, alors qu'ils étaient de CHF 447'359.80 en 2020.

Suite à cette crise sanitaire de ces 2 dernières années, nous avons pu faire des réserves pour l'avenir de notre société.

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le président invite les vérificateurs à présenter leur rapport.



5. Rapport des vérificateurs

M. Bernard Dubey indique que la Commission de vérification, composée de M. Jean-Luc Chanex et lui-même, s'est réunie le 10 mars 2022 avec le président et le caissier. Tous les documents requis ont été fournis. Après un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables, l'exactitude et la bonne tenue des comptes ont été constatées. La Commission propose donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2021 et d'en donner décharge au caissier et à l'organe de contrôle.

A main levée, les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité. Le caissier, M. Ch. Ducommun, est remercié pour son travail.

6. Présentation du budget 2022

Le budget 2022 a dû être revu suite à la nouvelle loi sur le tourisme qui ne restitue plus aucune taxe de séjour locale aux sociétés de développement. Dès lors, les ressources financières de PT reposent uniquement sur nos réserves, nos cotisants, nos actions bénéficiaires et notre convention de partenariat avec l'OT d'Estavayer-le-Lac/Payerne et régions que nous avons signé le 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans reconductibles selon entente.

Le budget 2022 prévoit des produits de CHF 59'000.-, des charges de CHF 95'000.-, et un excédent de charges de CHF 36'000.-.

Cet excédent de charges est principalement dû à deux demandes :

1. Le montant alloué aux prestations d'animations a été augmenté car nous avons été sollicités par les organisateurs de la fête de lutte qui aura lieu à Portalban. Nous avons décidé d'offrir les linges à hauteur de CHF 8'000 et CHF 2'000 pour l'animation durant cette manifestation.
2. Le Village lacustre nous a sollicité pour la réfection des toits pour un montant de CHF 60'000.-. Nous avons décidé de mettre au budget 2022 un montant de CHF 20'000 et pour le reste, à savoir, CHF 40'000 nous allons en discuter durant cette année.

Une question de l'Assemblée, comment a été calculé le montant de CHF 33'000 au niveau des taxes ? M. Waser répond que la convention signée avec l'OT prévoit une rétribution de 20% de nos taxes de séjour.

Plus de question n'étant posée, l'attribution du budget revient au comité, selon l'art. 26 des statuts et il ne sera pas nécessaire de l'approuver par l'Assemblée.

7. Election du Président

Comme annoncé dans le rapport du Président, M. Waser a décidé, après 30 ans de comité dont 24 ans à la présidence de Portalban Tourisme, de transmettre le flambeau. Il aurait



aimé remettre son mandat dans de meilleure condition car la nouvelle loi sur le tourisme nécessite une réorganisation de PT.

Heureusement que la bonne gestion, l'engagement de miliciens a permis de faire des réserves pour l'avenir durant le mandat de M. Waser.

Dans ce contexte d'incertitude, PT doit redéfinir ses tâches, revoir son fonctionnement, prioriser les besoins du tourisme et la collaboration avec les communes du rayon d'action et renforcer les synergies avec le pôle touristique d'Estavayer.

Pour atteindre ces objectifs, M. Waser et le comité ont estimé que Monsieur Frédéric Gross serait la personne qui a le profil adéquat pour cette restructuration. Cette tâche ne sera pas évidente et il faudra l'engagement de tous les collègues du comité pour mener à bien cette mission.

Pour faciliter cette transition, M. Waser s'engage à faire encore une année de comité en tant que vice-président à la demande de M. Gross.

Au nom de Portalban Tourisme, nous vous proposons Monsieur Frédéric Gross à la nomination de Président de notre société par l'Assemblée.

Selon l'art. 15 lettre b des statuts de Portalban Tourisme, c'est l'Assemblée qui a la compétence de l'élection du Président. Le Président doit être domicilié dans le rayon d'activités de la société et le siège de la société est au lieu de domicile du Président.

Bien entendu, nous sommes à votre écoute pour toutes autres propositions ou des questions sur la candidature de M. Gross.

Aucune question n'étant posée, l'Assemblée élit par applaudissement Monsieur Frédéric Gross à la présidence de Portalban Tourisme.

Le nouveau comité se compose ainsi :

- M. Frédéric Gross – Président
- M. Daniel Waser – Vice-président
- M. Christophe Ducommun – secrétaire-caissier
- M. Jean-François Perriard
- M. Max Haenseler
- M. Nicolas Savoy
- M. Lionel Pathey
- M. Sébastien Ney



8. Approbation de la convention entre l'OT d'Estavayer-le-Lac et Portalban Tourisme

Comme annoncé précédemment, la loi sur le tourisme a changé et a été approuvée par le grand Conseil fribourgeois. L'entrée en vigueur de cette loi initialement prévue en 2022 a été repoussée en 2023.

En mars 2020, une procédure de consultation a été transmise à toutes les communes fribourgeoises, aux associations touristiques et commerciales ainsi qu'aux partis politiques.

En février 2021, Portalban tourisme a fait une interpellation au conseiller d'état en fonction, Monsieur Curty, sur les craintes que nous avons pour l'avenir de PT et des activités touristiques locales pour nos hôtes suite à la suppression des taxes de séjour locales et le report des tâches et des charges financières sur les collectivités publiques. Nous n'avons jamais reçu de réponse de la part de l'état et cette loi a été approuvée sans commentaire par nos députés.

On se pose la question dans quel état de droit on se trouve. On reporte les charges sur les Communes et on supprime les rentrées financières des associations locales pour augmenter la masse financière des institutions faîtières au détriment des investissements touristiques consentis depuis des années par les Communes.

Relevons tout de même que le fond touristique d'équipement est doté de fonds supplémentaires et que des aides aux projets de faible ou de grande ampleur peuvent être accordées selon une échelle d'appréciation.

Pour la mise en place de cette convention, nous avons créé un groupe de travail comprenant des membres des 3 associations touristiques de la région, à savoir la Société de développement de Cheyres- Châbles, l'OT d'Estavayer/Payerne et PT, pour aboutir à ce partenariat.

Monsieur Frédéric Gross, qui a fait partie du groupe de travail, va vous présenter dans les grandes lignes cette convention.

M. Gross prend la parole et explique en quoi consiste les engagements d'Estavayer Payerne Tourisme (EPT) suite à la signature de cette convention. EPT s'engage à prendre en charges différentes tâches / responsabilités au niveau de l'information et l'accueil des hôtes, dans la collaboration, soutien d'évènements et animations d'envergure à fort intérêt touristique, dans le marketing et la communication, dans le développement des infrastructures touristiques.

Quant aux SD, elles s'engagent entre autres à soutenir la stratégie touristique régionale portée par l'EPT, à communiquer les informations nécessaires afin que l'EPT puisse en faire la promotion, à organiser des animations sur son territoires, à gérer l'embellissement, la



décoration des villages en accord avec les Communes, à soutenir les manifestations locales à but touristique, à poursuivre l'encaissement des cotisations de ses membres.

Concernant les modalités financières, comme déjà expliqué lors de la présentation du budget, l'EPT perçoit le 100% des taxes de séjour et remet aux SD 20% pour 2022. Suite à ce premier exercice, le pourcentage de redistribution sera réévalué entre les différentes parties pour les années à venir.

Cette convention a été conclue pour une période de 3 ans pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et reconductible selon entente pour une durée interminée.

M. Décrevel demande s'il est possible de mettre cette convention sur le site internet. M. Gross répond qu'elle sera en principe mise sur le site avec le PV de l'AG.

M. Dubey demande si les statuts de PT devront être revus. M. Waser répond qu'effectivement les statuts devront être revus cette année et les faire approuver lors de la prochaine Assemblée générale.

Aucune question n'étant posée, cette convention de partenariat pour les 3 années à venir est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

9. Divers

M. Waser passe en revue le programme des manifestations 2022 qui vient d'être édité à 3'000 exemplaires et qui va être envoyé avec la cotisation début mai.

Pour le marché 2022 qui se tiendra le 16 juillet, à ce jour, il y a environ 60 stands d'inscrits. C'est Max Haensler en collaboration avec l'OT d'Estavayer qui gère toutes les inscriptions et la mise en place de ce marché

M. Gogniat demande qui gère la voile se trouvant au débarcadère de Portalban car elle ne fonctionne plus depuis presque une année. Le Président démissionnaire répond que la voile appartient à la Commune de Delley-Portablan et PT avait participé à la réfection il y a quelques années. M. Cotting prend la parole pour informer qu'ils sont entrain de chercher des solutions pour réparer cette voile afin qu'elle ne tombe plus en panne.

M. Ducret demande si PT a des contacts avec la Commune de Vallon. M. Waser répond qu'il y a quelques contacts avec la Commune et le Musée de Vallon. D'autre part, la Commune de Vallon est membre de notre société par le paiement de leur cotisation annuelle.

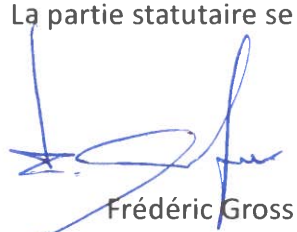
M. Savoy, représentant le Village lacustre, tient à remercier Portalban tourisme pour la participation à la réfection des toitures. De plus, M. Savoy informe que le financement de



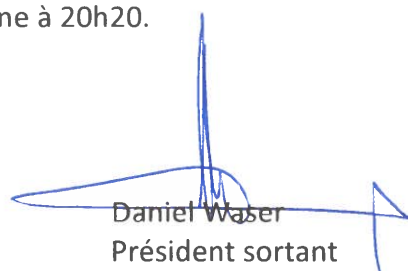
cette rénovation est presque assuré à 100% et que le Village lacustre ouvrira ses portes le 1^{er} mai. Le cap symbolique des 250'000 visiteurs va être passé courant juin.

Personne ne désirant prendre la parole, M. Daniel Waser remercie à nouveau les membres du comité pour le travail effectué et le temps investi durant l'année. Il remercie les personnes présentes et leur souhaite un excellent et bel été.

La partie statutaire se termine à 20h20.



Frédéric Gross
Président



Daniel Waser
Président sortant



Christophe Ducommun
Secrétaire

Portalban, juin 2022

PORTALBAN TOURISME

BILANS AU 31 DECEMBRE 2021 ET 2022

D é s i g n a t i o n	2021	2022
	Fr.	Fr.
<u>ACTIF</u>		
Caisse Four à pain	1'047.30	934.40
CCP 10-11893-1	20'732.40	23'690.34
Raiffeisen 26131.48	58'479.26	58'511.10
BCF 30 01 149.240-09	59'406.40	65'386.05
BCF 14.50.054589-09	59'595.05	59'609.95
BCF 14.10.055413-04	359'505.75	328'364.05
Raiffeisen 30651	200.00	200.00
Débiteurs	3'000.00	0.00
Impôt anticipé à récupérer	16.25	16.25
Autres actifs transitoires	1'230.85	8'434.50
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>563'213.26</u>	<u>545'146.64</u>
<u>PASSIF</u>		
Passifs transitoires	20'019.90	44'010.20
Fonds prest. en fav. des hôtes (TS)	370'000.00	370'000.00
Fonds Four à pain	26'000.00	29'000.00
Capital	147'193.36	102'136.44
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>563'213.26</u>	<u>545'146.64</u>
<u>REPARTITION DU BENEFICE/PERTE</u>		
Excédent produits/charges de l'exercice	114'917.31	-25'056.92
./. Attribution/diminution Fonds réserves des hôtes	-100'000.00	0.00
Excédent produits/charges selon cpte d'expl.	14'917.31	-25'056.92
Capital au 01.01.	132'276.05	147'193.36
./. Prélèvement sur capital	0.00	-20'000.00
Capital au 31.12.	<u>147'193.36</u>	<u>102'136.44</u>

Certifié conforme :

PORTALBAN TOURISME

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR LA PERIODE
DU 01.01.2022 AU 31.12.2022**

D é s i g n a t i o n	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
<u>PRODUITS</u>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Perception taxes cantonales	171'308.05	33'000.00	33'186.55	33'000.00
Cotisations des membres actifs	18'360.00	18'300.00	18'153.04	18'000.00
Recette Four à pain Portalban	7'288.00	7'600.00	8'637.60	7'600.00
Intérêts bancaires	58.91	100.00	46.74	100.00
Prélèvement sur le capital	0.00	0.00	20'000.00	0.00
	197'014.96	59'000.00	80'023.93	58'700.00
<u>CHARGES</u>				
Participation à la commission de Marketing Régionale	-10'000.00	0.00	0.00	0.00
Relations publiques/site internet	-390.10	-3'000.00	-3'095.65	-3'000.00
Frais divers de promotion	-200.00	-2'000.00	-1'598.55	-1'800.00
Traitement du personnel administratif	-11'232.00	-11'300.00	-11'232.00	-9'000.00
Traitement du personnel d'entretien	-20'000.00	0.00	-20'000.00	0.00
Participations communales	6'000.00	6'000.00	6'000.00	0.00
Cotisations AVS, AI, APG, AC, MAL., ACC.,...	-1'953.10	-2'000.00	-1'964.00	-1'500.00
Frais de ports, taxes CCP, tél.	-3'045.70	-3'450.00	-3'449.40	-3'450.00
Fournitures de bureau	-1'524.20	-1'700.00	-1'117.70	-1'500.00
Entretien machine de bureau + achat	-1'569.85	-1'700.00	-1'839.10	-1'800.00
Assurances RC et Acc. Collective	-380.35	-400.00	-380.35	-400.00
Cotisations aux associations	-480.00	-400.00	-200.00	-200.00
Frais de réceptions, délégations, représentations	-4'535.00	-4'500.00	-5'943.90	-3'000.00
Frais encaissement UFT	-5'139.35	-1'000.00	-995.57	0.00
Prestations d'animations	-1'000.00	-13'000.00	-3'218.15	-3'000.00
Marché d'été Portalban	0.00	-5'000.00	-1'431.35	-3'000.00
Animation estivale	-400.00	-13'000.00	-13'400.00	-5'000.00
Prestations d'équipements, achat machines et matériel	-3'500.00	-500.00	0.00	0.00
Chemins pédestres fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00
Fournitures fleurs et divers	-2'896.35	0.00	0.00	0.00
Frais d'exploitation Four à pain Portalban	-4'816.65	-3'000.00	-6'170.50	-3'000.00
Participation à l'exploitation du site lacustre Gletterens	-15'000.00	-15'000.00	-15'000.00	-15'000.00
Participation réfection toiture du Village lacustre	0.00	-20'000.00	-20'000.00	-20'000.00
Equipeement sports et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts et frais bancaires	-35.00	-50.00	-44.63	-50.00
	-82'097.65	-95'000.00	-105'080.85	-74'700.00
<u>EXCEDENTS DE PRODUITS / CHARGES</u>	114'917.31	-36'000.00	-25'056.92	-16'000.00

Delley, le 20 mai 2023 / C.D.

PORTALBAN TOURISME

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 25 mai 2023, les vérificateurs des comptes 2022 de Portalban Tourisme, M. Bernard Dubey et M. Jean-Luc Chanex, ont procédé au contrôle par sondage. Tous les documents nécessaires nous ont été transmis.

Nous avons pu constater l'exactitude et la bonne tenue des comptes. Nous félicitons le caissier, Monsieur Christophe Ducommun, pour son excellent travail.

Pour finir, nous proposons à l'assemblée d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et de donner décharge au caissier ainsi qu'à la commission de vérification.

Portalban, le 25 mai 2023

LES VERIFICATEURS

Bernard Dubey



Jean-Luc Chanex

